

Service eau, risques, nature, forêt
Unité nature, forêt

Besançon, le 26 octobre 2020

PARTICIPATION DU PUBLIC – SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

**Projet d'arrêté fixant les modalités de destruction
de grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) dans le département du Doubs
pour la période du 13 septembre 2020 au 28 février 2021**

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet de décision a été mis à disposition du public pendant 21 jours par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans le département du Doubs.

La phase de participation du public s'est déroulée du 30 septembre au 20 octobre 2020 inclus.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

La consultation publique a recueilli les avis de 42 contributeurs avec 44 courriels réceptionnés. La première contribution a été réceptionnée le 6 octobre à 15h35 et la dernière, le 20 octobre à 19h16. 41 contributeurs sont favorables au projet d'arrêté et font part de leur « accord » ou de la nécessité de réguler l'espèce. Un contributeur semble se positionner contre la prédation par le grand cormoran mais ne se prononce pas vis-à-vis du projet d'arrêté.

DÉCISION

Le projet d'arrêté est proposé sans changement à la signature et l'arrêté signé sera publié au registre des actes administratifs.

Vanessa GROLLEMUND,

Adjointe au chef de service eau, risques,
nature, forêt